



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**TREIZE HEURES TRENTE**

La présidente dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

À l'intention de la lieutenant-gouverneure en conseil :

Nous, Wab KINEW et Nahanni FONTAINE, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, donnons par les présentes avis de vacance dans la circonscription électorale de Thompson en raison du décès de Danielle ADAMS, députée de cette circonscription.

Conformément à l'article 25 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, nous prions maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Thompson conformément aux dispositions de la *Loi électorale*.

Fait à Winnipeg le 15 décembre 2021.

(signé) Wab Kinew,  
député à l'Assemblée législative

Nahanni Fontaine,  
députée à l'Assemblée législative

(Document parlementaire n° 6)

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, la Loi sur les pharmacies et diverses lois visant des corporations/An Act respecting Amendments to The Health Services Insurance Act, The Pharmaceutical Act and Various Corporate Statutes;*

(M<sup>me</sup> la ministre GORDON)

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act;*

(M. le ministre GOERTZEN)

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting).*

(M<sup>me</sup> SMITH [Point Douglas])

---

M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE, *présidente du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 10 janvier 2022, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

**Composition du Comité :**

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 10 janvier 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. GUENTER;
- M. KINEW;
- M. MICKLEFIELD;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE;
- M. SANDHU;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE à la présidence;
- M. GUENTER à la vice-présidence.

**Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :**

M. LAMONT

**Personnes étant intervenues :**

- M. Eric Herbelin, *président-directeur général, Société d'assurance publique du Manitoba*;
- D<sup>r</sup> Michael Sullivan, *président du conseil, Société d'assurance publique du Manitoba*.

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE, le rapport du Comité est déposé.

M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE, *présidente du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le deuxième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 11 janvier 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

**Composition du Comité :**

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 11 janvier 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. KINEW;
- M. MARTIN;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE (présidente);
- M. le *ministre* REYES;
- M. SALA;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu M. MARTIN à la vice-présidence.

**Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :**

M. LAMONT

**Personnes étant intervenues :**

- M. Manny Atwal, *président-directeur général, Société manitobaine des alcools et des loteries*;
- M. Randy Williams, *président du conseil, Société manitobaine des alcools et des loteries*.

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE, le rapport du Comité est déposé.

M. SMOOK, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 13 janvier 2022, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021;
- Le supplément au rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

**Composition du Comité :**

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 13 janvier 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD;
- M. ISLEIFSON;
- M<sup>me</sup> NAYLOR;
- M. SALA;
- M. SMOOK;
- M. TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. TEITSMA à la vice-présidence.

**Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :**

M. LAMONT

**Personnes étant intervenues :**

- Colleen Kuruluk, *première dirigeante, Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba;*
- D<sup>r</sup> Jeannette Montufar, *présidente du conseil, Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba.*

**Rapports étudiés et adoptés :**

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021;
- le supplément au rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

---

M. SMOOK, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le quatrième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 13 janvier 2022, à 13 h 30, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

**Composition du Comité :**

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 13 janvier 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. BRAR;
- M<sup>me</sup> la *ministre* COX;
- M. MICKLEFIELD;
- M. SALA;
- M. SMOOK (président);
- M. TEITSMA (vice-président).

**Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :**

M. LAMONT

**Personnes étant intervenues :**

- M. Robert Olson, *directeur général, Société du Centre du centenaire du Manitoba;*
- M. Karl Loepp, *président du conseil, Société du Centre du centenaire du Manitoba.*

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

---

M. PEDERSEN, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le cinquième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 14 janvier 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

**Composition du Comité :**

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 14 janvier 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. GUENTER;
- M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD;
- M. KINEW;
- M. PEDERSEN;
- M. SALA;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. PEDERSEN à la présidence;
- M. GUENTER à la vice-présidence.

**Personnes étant intervenues :**

- M<sup>me</sup> Jay Grewal, *présidente-directrice générale*, Régie de l'hydro-électricité du Manitoba;
- M<sup>me</sup> Marina James, *présidente du conseil*, Régie de l'hydro-électricité du Manitoba.

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. PEDERSEN, le rapport du Comité est déposé.

---

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 17 février 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

L'élection d'un vice-président.

**Composition du Comité :**

- M. LAMONT;
- M. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MARTIN;
- M. MICHALESKI;
- M<sup>me</sup> NAYLOR;
- M. NESBITT;
- M. SMOOK;
- M. TEITSMA;
- M. WASYLIW;
- M. WISHART.

Le Comité a élu M. NESBITT à la vice-présidence.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> la *première ministre* STEFANSON fait une déclaration au sujet de la situation en Ukraine.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas), MM. LAGASSÉ et KINEW ainsi que M. le *ministre* JOHNSTON font des déclarations de député.

---

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

---

L'Assemblée convient de céder à M. ISLEIFSON le parrainage du projet de loi 205 — *Loi sur le Mois du patrimoine philippin/The Filipino Heritage Month Act*, lequel est actuellement attribué à M. le *ministre* SMITH (Lagimodière).

---

L'Assemblée convient, pour aujourd'hui, d'adopter les dispositions qui suivent afin d'examiner une motion urgente d'intérêt public :

1. Le débat peut commencer immédiatement après la présentation de la motion.
2. L'intervention de chaque député est limitée à 10 minutes.
3. Le débat peut se poursuivre pour le reste de l'après-midi mais ne peut continuer après 17 heures ni être reporté à un autre jour de séance et il prend fin une fois les interventions terminées.
4. Si le débat se termine avant 17 heures, l'Assemblée ajourne ses travaux.

---

Après la présentation de la pétition, M. le *ministre* GOERTZEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 38(1) du *Règlement*, les travaux normalement prévus de l'Assemblée soient interrompus dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur la situation en Ukraine et la décision de la Russie d'envoyer des troupes dans ce pays, ce qui constitue une violation du territoire et de la souveraineté de l'Ukraine.

M. le *ministre* GOERTZEN, MM. WASYLIW et MICHALESKI, M<sup>mes</sup> FONTAINE, COX et LAMOUREUX, M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD, MM. KINEW, SCHULER et ALTOMARE, M. le *ministre* SMITH (Lagimodière), M. LAMONT, M. le *ministre* REYES, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas), M. le *ministre* EWASKO, M. MOSES, M. le *ministre* JOHNSON, M. GERRARD, M. le *ministre* PIWNIUK ainsi que MM. WIEBE et SALA interviennent.

Tel qu'il a été convenu par l'Assemblée, il est mis fin au débat.

---



**Mercredi 2 mars 2022**

---

Pendant le débat, l'Assemblée convient de siéger au-delà de 17 heures afin de permettre à cinq autres députés (soit deux du gouvernement, deux de l'opposition officielle et un député indépendant) d'intervenir sur la motion urgente d'intérêt public durant cinq minutes chacun.

---

La séance est levée à 17 h 23 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger